



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Etat - DREAL Hauts-de-France - SMI - PMO

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 56..... Rue Jules Barni.....

Commune AMIENS.....

Code postal ...80040.....

Nature des activités : ...~~Administration Ministère de la Transition~~.....
.....Écologique.....

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1	Liste des espèces concernées par la demande de dérogation fournie en annexe
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : L'opération s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la RN2 entre Paris et la Belgique, et plus particulièrement entre Paris et Soissons. Il s'agit d'un projet déclaré d'utilité publique par décret après avis du Conseil d'Etat le 22 octobre 2003.

La RN2 entre Paris et Soissons est progressivement aménagée en voie express à 2x2 voies en déviation des zones agglomérées traversées.

L'opération "RN2 - Déviation de Vauciennes" comprend l'aménagement d'une section d'environ 2,5km en 2x2 voies, comprenant un viaduc d'une longueur de 600m permettant le franchissement de la Vallée de l'Automne. Cet ouvrage ne comportera qu'une chaussée bidirectionnelle à 2x1 voies.

L'opération consiste donc en la création d'un viaduc à 2x1 voies, la création de raccordement à 2x2 voies en amont et en aval de ce viaduc, ainsi qu'en l'aménagement d'une voie de substitution et des chemins de désenclavement.

.....
Suite sur papier libre

